

*Vu la loi N° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires ;*

*Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, R.6143-1 à R.6143-4 et R.6143-12 ;*

*Vu le décret N° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;*

*Vu le décret N° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;*

*Vu les délibérations de la Commission Médicale d'Etablissement, du Comité Technique d'Etablissement et de la Commission des Soins Infirmiers de Rééducation et Médico-Techniques désignant leurs représentants au Conseil de Surveillance ;*

*Vu l'arrêté N° ARS-PDL/DT53/PARCOURS/2024/6 du 19 mars 2024 modifiant l'arrêté N°ARS-PDL/DT53/PARCOURS/2024/3 du 7 mars 2024 portant renouvellement de la composition nominative du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de LAVAL ;*

La composition du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de LAVAL est arrêtée comme suit à compter du 7 mars 2024 :

1 – Membres avec voix délibérative :

a) En qualité de représentant des collectivités territoriales :

- M. BERCAULT Florian, Maire de LAVAL, représentant la ville de LAVAL, Président du Conseil de Surveillance
- M. BEGON Geoffrey, Adjoint au Maire de LAVAL, représentant la ville de LAVAL,
- M. BOURGEAIS Bernard, Maire de LOIRON-RUILLE, représentant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre,
- Mme DROGUET Christine, Adjointe au Maire de LAVAL, représentante de Laval Agglomération,
- M. RICHEFOU Olivier, représentant du Conseil Départemental de la Mayenne,

b) En qualité de représentant du personnel médical et non médical :

- Mme BOURBAN Véronique, représentante de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques,
- M. le Dr MATEUS Victor, représentant de la Commission Médicale d'Etablissement,
- M. le Dr SFAIRI Azeddine, représentant de la Commission Médicale d'Etablissement,
- M. LEBIGOT Maxime, représentant désigné par les organisations syndicales,
- M. MARIE Frédéric, représentant désigné par les organisations syndicales,

c) En qualité de personnalité qualifiée :

- M. le Dr BATY Alain, personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'ARS,
- M. MALLET Jean-Claude, personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'ARS,
- M. LOCHU Gérard, représentant des usagers désigné par le Préfet de la Mayenne
- Mme CHAPPELLON-LAOUR Ségolène, représentante des usagers désignée par le Préfet de la Mayenne,
- Mme RACIN Marie-Claude, personnalité qualifiée désignée par le Préfet de la Mayenne.

2 – Membres avec voix consultative :

- M. le Dr YASSINE Hussein, Président de la Commission Médicale d'Etablissement, Vice-président du Directoire,
- M. JUMEL Sébastien, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,
- Mme BONNET Caroline, Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Mayenne,
- Le représentant des familles de personnes accueillies : Mme COLLOMBAT Véronique,
  
- Mme DOINEAU Elisabeth, Sénatrice de la Mayenne
- M. CHEVROLLIER Guillaume, Sénateur de la Mayenne
- M. GAROT Guillaume, Député de la Mayenne

Fait à Laval, le 19 septembre 2024

Le Directeur,

Sébastien TREGUENARD

